

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 avril 2021

Le 28 avril 2021 à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Saint Clément de la Place s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VEYER, Maire de la commune.

Etaient présents : M. Olivier AUBER, Mme Maëlle BERTIN, M. Philippe BIROT, Mme Lucie BOISARD, Mme Danielle BOMAL, M ; Michel BROUTE, M. Clotaire COSNARD, M. Emmanuel FARIBAUT, M. Hervé FOURNY, Mme Josy FROGER, Mme Jehane GERVAIS, M. René-François JOUBERT, Mme Nathalie MASSIAS, M. Christian PHILIPPEAU, Mme Noémie RETY, Mme Karine ROBIN, M ; Olivier SEGUT, Mme Nadine VAUCELLE, M. Philippe VEYER.

Procuration donnée par Mme Karine ROBIN à M. René François JOUBERT,

Secrétaire de séance : Emmanuel FARIBAUT.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

1) DEL2021-25

Rapporteur : Philippe VEYER

unanimité

Remarque d'Olivier AUBER : il est précisé que les commissions sont ouvertes à tous les conseillers. Est il possible d'avoir un tableau des dates des commissions ? Le Maire répond qu'un tableau des dates peut être indiqué dans les documents partagés.

2) DEL2021-26 Dénomination des lieux dits et voiries communales

Rapporteur : René François JOUBERT

unanimité

Corriger « numérotation » par arrêté

3) DEL2021-27 reportée

Rapporteur : Philippe VEYER

Le Maire reporte la délibération suite à une intervention de M Pidoux informant des prérogatives de l'ASAD 49 pour la destruction des nids de frelon.

4) DEL2021-28

Rapporteur : Josy FROGER

unanimité

Question de Philippe Birot : quelle est la « transition alimentaire ? » Josy Froger donne des précisions sur l'apport de produits BIO, achats plus responsables.

Oliver Auber : un budget est il prévu au BP ? JF : non, une décision modificative devra être votée à l'automne qui intègre des modifications tarifaires (recettes supplémentaires).

INFORMATIONS SUR LES ARRETES SIGNES PAR LE MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

-Dossier permis d'aménager du lotissement Clos de la Chiffolière : Philippe Veyer informe de la signature du refus du permis d'aménager. Pas de retour à ce jour de la part de l'aménageur.

-Convention territoriale globale : le Maire de Montreuil Juigné a envoyé un courrier au Maire de Longuenée et Saint Clément pour les informer de son souhait d'intégrer cette CTG en 2023. Cela posera des difficultés dans les relations à venir et à l'équilibre de gouvernance. La Commune de Saint Clément pourrait rejoindre la CTG formée par Saint Lambert la Potherie, Beaucouzé et Bouchemaine.

Jehane Gervais demande avec quelle(s) commune (s) Saint Clément de la Place est associée ? Notre CTG est constituée avec la Commune nouvelle de Longuenée en Anjou.

E. Faribault : quelles seraient les incidences sur le partenariat avec l'AJIC ? JF répond qu'il faut étudier l'offre proposée actuellement qui n'est pas pleinement satisfaisante. La transition devra être douce pour ne laisser personne au bord du chemin.

Hervé Fourny exprime des réticences pour changer de partenaires. Christian Philippeau est étonné que Saint Clément change d'orientation.

-Elagage des haies: Olivier Auber s'interroge sur les problèmes d'élagage en bordure des routes. Si l'entretien des haies n'est pas fait, le déploiement de la fibre est ralenti voire stoppé.

Un référent «élagage » a été désigné au sein de la Commune (René François Joubert). Orange doit nous adresser un courrier en cas de blocage et le Maire doit signaler le problème au propriétaire pour qu'il y remédie.

Le Maire insiste sur la concertation nécessaire. Le nombre de mètre linéaires de haies à entretenir va être estimé.

René François Joubert relate les propos tenus par Jean Marc Verchère qui a insisté sur le coût de la taille de la haie qui est à la charge de l'entretien de la haie.

Hervé Fourny déplore le manque d'entretien des haies par les Communes et le Département depuis des années.

Olivier Auber précise qu'Orange peut descendre les lignes pour permettre la taille des haies.

-Tenue des bureaux de vote des 20 et 27 juin : le Maire demande à ce que les conseillers répondent rapidement concernant les créneaux de tenue des bureaux de vote avant le 30 avril 2021.

-terrain futur atelier municipal : Marty sports accepte de céder à la Commune le triangle de terrain qui gêne la bonne implantation du projet.

Fin de la séance à 21h30.